



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

canal Seine Nord

Question orale n° 1673

Texte de la question

M. Jacques Fleury interroge M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le projet de canal à grand gabarit entre le nord de la France et la vallée de la Seine, à l'étude depuis 1997. Sa réalisation est essentielle à la liaison entre le trafic fluvial du nord de la France et de l'Europe et celui de la vallée Seine sud - Oise. Une consultation locale avait été engagée à cette époque, avec les acteurs locaux, pour déterminer le tracé qui serait retenu entre Compiègne et Douai. Depuis lors, aucune décision n'a été prise. Les élus de la Somme se sont prononcés dès le début en faveur du tracé qui passe le plus à l'ouest, c'est-à-dire par Péronne, car il comporte de nombreux avantages. Il s'agit du tracé le plus court, le moins coûteux en investissement et en fonctionnement, le plus efficace pour assurer la desserte entre la région parisienne et la région nord. De surcroît, c'est le tracé qui permet la desserte d'entreprises aussi importantes qu'Amylum et le débouché des gros producteurs agricoles du département de la Somme qui utilisent actuellement le vieux canal du Nord, mais qui seraient contraints de reporter leur trafic vers la route, si le tracé du nouveau canal s'éloignait des lieux de production. C'est pourquoi il lui demande quel est l'état d'avancement de ses réflexions en la matière et quel trajet a la préférence du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Fleury](#)

Circonscription : Somme (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1673

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 380

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 janvier 2002

Question retirée le : 28 janvier 2002 (Retrait à l'initiative de l'auteur)